

# CGV- Conditions Générales de Ventes de prestations de service

## ARTICLE 1 : PRESENTATION DES PARTIES

Le présent contrat de prestations de services (ci-après dénommé le « Contrat ») régit les relations contractuelles entre :

- Le Client (ci-après dénommé le « Client »), qui est un consommateur ;
- Le Sophrologue hypnothérapeute : Mme Audrey FISCHER E.I, exerçant à l'adresse suivante : 8 rue des pères 67700 SAVERNE, immatriculé à l'URSSAF Alsace sous le numéro de SIRET 82183346400026, agissant à titre individuel.

Les présentes conditions générales de vente sont conclues entre le Sophrologue hypnothérapeute et toute personne souhaitant prendre rendez-vous en présentiel ou en visio avec lui **via appel téléphonique** au 06.16.29.31.07 / **via courriel adressé à [sophrolife.attitude@gmail.com](mailto:sophrolife.attitude@gmail.com)**.

**Votre Sophrologue hypnothérapeute ne réalise pas de prestations à domicile.**

Le Client déclare accepter sans réserve l'intégralité des présentes conditions générales de vente et déclare avoir la capacité de conclure un contrat avec le **Sophrologue hypnothérapeute**.

La lecture attentive et l'acceptation de ces conditions générales de vente sont une obligation avant toute réservation de prestations de service.

## ARTICLE 2 : DECLARATIONS PREALABLES DES PARTIES

Le Client déclare et garantit au Sophrologue hypnothérapeute :

- être majeur et doté de la capacité juridique à conclure le présent Contrat,
- ne pas être affecté, à sa connaissance, de maladies psychiatriques ou, si tel est le cas, être suivi par un médecin titulaire d'un diplôme d'Etat reconnu et inscrit à un tableau de l'ordre des médecins en France.
- ne pas être affecté, à sa connaissance de maladies cardiaque et/ou de troubles de la tension artérielle, et/ou tout autre trouble physique contre-indiquant la pratique de la sophrologie et/ou de l'hypnose.

Le Client déclare être informé de la nature des prestations effectuées par le Sophrologue hypnothérapeute et reconnaît que ce dernier a été à son entière disposition pour l'informer de tout ce qui était important en fonction de ses besoins. Le Sophrologue déclare et garantit au Client être habilité à fournir les prestations de services en qualité de Sophrologue hypnothérapeute depuis mars 2017 en sophrologie et depuis le 26 février 2021 en hypnose ericksonienne.

### **ARTICLE 3 : NATURE DU CONTRAT ET DESCRIPTIF DES PRESTATIONS**

Le présent Contrat constitue un contrat de prestations de services relatif à la sophrologie et à l'hypnose ericksonienne, et en ce sens, ce contrat relève du Code de la consommation.

Votre sophrologue hypnothérapeute n'est ni médecin, ni psychologue, ni psychiatre, ni psychothérapeute. Il ne fait donc pas de diagnostics, ne soigne pas et ne guérit pas. Ses prestations ne prétendent en aucun cas se substituer à un acte médical ou à des prescriptions médicamenteuses.

Les séances de sophrologie et d'hypnose s'inscrivent uniquement dans une démarche de bien-être et/ou de mieux-être. Elles ne dispensent pas de consulter un professionnel de la santé, chaque fois que cela est nécessaire.

Toute question relevant du domaine médical est à poser à votre médecin traitant.

Le Sophrologue hypnothérapeute rappelle que la sophrologie, méthode psycho-corporelle ainsi que l'hypnose ericksonienne visent la conquête ou le renfort de l'équilibre entre nos émotions, nos cognitions (pensées, connaissances, croyances) et nos comportements pour permettre à chacun de trouver de nouvelles ressources en lui-même et d'améliorer sa qualité de vie.

Le Sophrologue hypnothérapeute a donc pour mission d'accompagner le Client qui souhaite s'investir et se responsabiliser pour devenir acteur de sa qualité de vie, de sa vitalité et donc de son bien-être global.

### **ARTICLE 4 : CONCLUSION DU CONTRAT A DISTANCE OU HORS ETABLISSEMENT**

**Le présent article s'applique dans les cas où le présent Contrat est conclu, non pas directement dans les locaux du Prestataire le jour de réalisation des Prestations mais, à distance (par mail ou encore à partir du site internet du Prestataire ou par le biais d'un site de réservation en ligne) ou encore qu'il s'agit d'un contrat dit « hors établissement » (par exemple conclu au domicile du Client) au sens de l'article L. 221-1 du Code de la consommation.**

Dans ces hypothèses, le Prestataire rappelle qu'il a communiqué au Client, préalablement à la signature du présent Contrat, de manière lisible et compréhensible, les informations suivantes :

1° Les informations prévues aux articles L. 111-1 et L. 111-2 ;

2° Lorsque le droit de rétractation existe, les conditions, le délai et les modalités d'exercice de ce droit ainsi que le formulaire type de rétractation ;

3° Lorsque le droit de rétractation ne peut être exercé en application de l'article L. 221-28, l'information selon laquelle le consommateur ne bénéficie pas de ce droit ou, le cas échéant, les circonstances dans lesquelles le consommateur perd son droit de rétractation;

4° L'information sur l'obligation éventuelle du consommateur de payer des frais lorsque celui-ci exerce son droit de rétractation du Contrat dont il a demandé expressément l'exécution avant la fin du délai de rétractation ; ces frais sont calculés selon les modalités fixées à l'article L. 221-25 ;

5° Les informations relatives aux coordonnées du Prestataire, le cas échéant aux coûts de l'utilisation de la technique de communication à distance, à l'existence de codes de bonne conduite, le cas échéant, aux modalités de résiliation, aux modes de règlement des litiges et aux autres conditions contractuelles, dont la liste et le contenu sont fixés par décret en Conseil d'Etat.

Le Prestataire fournit au Client, sur support durable, dans un délai raisonnable, après la conclusion du Contrat et au plus tard avant le début de l'exécution des Prestations de services, la confirmation du Contrat, lequel comprend toutes les informations prévues à l'article L. 221-5, et le modèle de formulaire type de rétractation mentionné au 4.2 du présent article.

Le Client reconnaît avoir reçu ces informations avant la signature du présent Contrat et accepte de recevoir un exemplaire du présent Contrat de manière électronique et non papier.

### **Droit de rétractation**

Le Prestataire rappelle également au Client qu'il dispose, lorsque le présent Contrat est conclu à distance ou hors établissement, et sauf exception visée au 4.3, d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires, sans qu'il ait à justifier de motif, ni à payer de frais ou pénalités.

Le délai court à compter du lendemain de la signature du Contrat par le Client. S'il souhaite se rétracter après avoir signé le présent Contrat, le Client peut utiliser le modèle de rétractation ci-dessous, mais ce modèle n'est pas obligatoire. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le Client notifie au Prestataire son intention de se rétracter avant l'expiration du délai à l'adresse électronique de contact suivante :

[sophrolife.attitude@gmail.com](mailto:sophrolife.attitude@gmail.com)

### **Modèle de formulaire de rétractation**

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat de prestation de service

\_\_\_\_\_ que j'ai signé le \_\_\_\_\_

Nom du Client \_\_\_\_\_

Adresse du Client \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_ (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Date \_\_\_\_\_ (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Signature (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

\_\_\_\_\_

Le Prestataire accusera réception de la demande de rétractation du Client.

En cas d'exercice du droit de rétractation, le Prestataire procédera au remboursement des sommes versées, dans un délai de quatorze jours calendaires suivant la notification de la demande de remboursement et via le même moyen de paiement que celui utilisé lors du paiement.

Le Client qui a exercé son droit de rétractation d'un Contrat à exécution successive dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse au Prestataire un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total de la Prestation convenu dans le Contrat.

**Cas dans lesquels le droit de rétractation ne s'applique pas :**

Si le Client prend un rendez-vous de réalisation des Prestations à une date antérieure à l'expiration du délai de rétractation de 14 jours, et si les Prestations sont pleinement réalisées lors de ce rendez-vous, il reconnaît alors renoncer expressément et automatiquement à son droit de rétractation, sans que le prestataire ne soit tenu de recueillir sa demande expresse par écrit.

Le Client est ainsi informé que, conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé lorsque les Prestations de services sont pleinement réalisées avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

**ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REALISATION DES PRESTATIONS ET CHAMPS D'APPLICATION**

Le Prestataire réalisera les prestations de services, en accord avec le Client et, selon le cas, soit :

- Dans ses locaux professionnels situés au : 8 rue des pères 67700 SAVERNE ;
- À distance, en visio via l'application Web WhatsApp ou Messenger ;
- Hors établissement du Sophrologue hypnothérapeute : lors d'ateliers collectifs de sophrologie auprès des entreprises, des collectivités, des établissements scolaires publics ou privés, sans que cela ne soit limitatif.

La ou les date(s) de réalisation des Prestations seront fixées conjointement entre le Sophrologue hypnothérapeute et le Client.

Le Sophrologue hypnothérapeute s'engage à apporter toute la vigilance nécessaire à la bonne exécution des Prestations et à tenir informé le Client des difficultés pouvant survenir lors du déroulement des Prestations. Cependant, le Prestataire se réserve le droit de refuser tout accompagnement qui n'entrerait pas dans le champ de ses compétences dans le cadre des formations qu'il a reçu et validé par ses certifications ou attestations de formation présentielle qu'il tient sur demande à la disposition du consultant.

En cas de refus d'accompagner toute personne dans sa demande, il proposera les coordonnées d'un confrère plus à même de répondre à sa demande spécifique.

Il convient de rappeler que le Sophrologue hypnothérapeute s'engage à mettre en œuvre tous les **moyens** propres à permettre, dans le cadre de la demande exprimée lors du premier rendez-vous, le développement personnel du client et l'atteinte de ses objectifs préalablement définis conjointement **avec le Sophrologue hypnothérapeute, sans que ce dernier n'aie d'obligation de résultat.**

#### **ARTICLE 6 : RESERVATION & ANNULATION**

Le Client peut prendre rendez-vous **par téléphone ou par mail**. Il doit obligatoirement suivre le processus de réservation suivant :

- Choix de la prestation et acceptation du prix ;
- Choix de la date et de l'heure ;
- Fournir nom, prénom, n° de téléphone, adresse postale et adresse électronique.

Un SMS de rappel sera envoyé par le Sophrologue hypnothérapeute 24 à 48 heures avant la date de rendez-vous défini, étant précisé que **tout rendez-vous annulé ou reporté dans un délai inférieur à 24 heures, ou non honoré, sera facturé.**

Sous réserve de l'application des dispositions relatives au droit de rétractation pour les contrats conclus à distance et hors établissement, en cas d'impossibilité de se rendre au rendez-vous pris, le Client est invité à annuler ou reporter le rendez-vous **au plus tard 24 heures avant la date de rendez-vous définie**, par mail à [sophrolife.attitude@gmail.com](mailto:sophrolife.attitude@gmail.com) ou par téléphone au **06.16.29.31.07**.

**La prise de rendez-vous entraîne l'acceptation des présentes Conditions Générales de Ventes.**

#### **ARTICLE 7 : PRIX ET REGLEMENT**

Les prix des Prestations sont fixés par le Prestataire. Ces prix peuvent varier selon le type des prestations réalisées.

Les tarifs pratiqués, affichés au cabinet et présentés sur le site internet <https://www.pas-a-pas-libre-detre-soi.com/> s'entendent TTC (TVA non applicable art. 293 B du Code Général des Impôts).

Audrey FISCHER E.I se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Il s'entend toutefois que le tarif figurant sur le site <https://www.pas-a-pas-libre-detre-soi.com/> le jour de la prise de rendez-vous sera le seul tarif applicable au Client.

Les moyens de paiement acceptés pour les séances de sophrologie et hypnose dispensées au cabinet, à distance en visio, à l'extérieur du cabinet sont les **chèques (banque française métropolitaine uniquement), les espèces et les virements bancaires.**

- Pour les règlements par chèques, l'encaissement est effectué à réception du chèque.
- Pour les séances à l'unité, le règlement est à effectuer à la fin de chaque séance.
- Pour les ateliers de plusieurs séances, le règlement est à effectuer à l'issue de la première séance de l'atelier.
- Une facture acquittée sera remise au Client dans un délai de 48 heures, par mail.

**Le Client est informé que les prix des Prestations ne sont aucunement remboursés par la sécurité sociale.**

Toutefois, le Client peut se renseigner auprès de **sa Complémentaire Santé** car de nombreuses complémentaires participent fréquemment aux frais de séances de Sophrologie ET / OU d'hypnose. La facture servira alors de justificatif.

Les conditions et moyens de paiement diffèrent selon le mode de conclusion du Contrat.

- Lorsque le Contrat est conclu à distance : au moment de sa demande de réservation, le Client est informé qu'il a une obligation de paiement. A cette fin, la fonction utilisée par le Client pour valider sa commande signifie qu'il passe une commande avec obligation de paiement.
- Lorsque le Contrat est conclu hors établissement : conformément à l'article L.221-10 du Code de la consommation, le Client est invité à attendre l'expiration d'un délai de 7 jours à compter de la conclusion du contrat avant de régler au Prestataire le prix des Prestations de services.

Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard et de l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ selon l'article D 441-5 du code du commerce.

#### **ARTICLE 8 : DUREE**

Le présent Contrat entre en vigueur à compter de sa signature pour une durée correspondant à la durée des Prestations. Selon le cas, il peut prendre la forme soit d'un contrat à exécution immédiate (réalisation d'un seul rendez-vous) ou à exécution successive.

#### **ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES ET RGPD**

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 complété par Le règlement général sur la protection des données (RGPD) entré en application le 25 mai 2018. Cette obligation de transparence est définie aux articles 12, 13 et 14 du RGPD, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au client sont nécessaires au traitement de la gestion de la clientèle et sont destinées à un usage interne des données recueillies vous concernant par Audrey FISCHER E.I qui se trouve être le délégué à la protection des données.

Les données collectées sont : nom / prénom /adresse / téléphone /mail.

Les données sont conservées pendant 10 ans.

Ces données nominatives ne sont jamais transmises à des tiers.

Audrey FISCHER E.I Sophrologue hypnothérapeute  
SIREN 821833464 / NAF 8690F

Le client est en droit de disposer d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant, en faisant directement une demande **par mail** à Audrey FISCHER E.I: **sophrolife.attitude@gmail.com**

Les informations recueillies à caractère personnel au cours de la prise de rdv et éventuellement au cours des séances, restent confidentielles et sont soumises au code de déontologie des sophrologues et hypnothérapeutes.

Dans le cadre de la réalisation des Prestations de services prévues au présent Contrat, le Sophrologue hypnothérapeute a accès à des données à caractère personnel du Client. Cette politique de traitement des données à caractère personnel est disponible sur le site internet du Sophrologue hypnothérapeute.

**Le client reconnaît avoir pris connaissance de cette politique de traitement des données à caractère personnel au plus tard lors de la conclusion du présent Contrat et en accepter les termes sans réserve.**

#### **ARTICLE 10 : RESPONSABILITE**

*Dispositions particulières applicables aux contrats conclus à distance* : conformément aux dispositions légales en vigueur, le Prestataire est responsable de plein droit à l'égard du Client de la bonne exécution des obligations résultant du Contrat conclu à distance, Toutefois, il peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du Contrat est imputable soit au Client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au Contrat, soit à un cas de force majeure. Sous réserve de l'application des dispositions impératives précitées en matière de contrats conclus à distance, la responsabilité du Sophrologue hypnothérapeute n'est engagée qu'en cas de faute prouvée par le Client.

Le Client est seul responsable des choix qu'il fait et des informations qu'il donne au Sophrologue hypnothérapeute.

**Aussi, la responsabilité du Sophrologue hypnothérapeute ne saurait être engagée en cas de mauvaise information donnée par le Client ou d'absence d'information.**

#### **ARTICLE 11 : ASSURANCE**

Le Sophrologue hypnothérapeute est titulaire d'une police d'assurance en matière de responsabilité civile professionnelle, afin de couvrir les dommages directs, matériels ou immatériels, qu'il pourrait causer dans le cadre du présent Contrat.

**RC PRO : Cabinet d'Assurances GERBAULT, Chemin de la Torcerie 37170 Chambray-Les-Tours. Contrat N° AMARK 6077 Lloyd's Company S.A**

**ARTICLE 12 : FORCE MAJEURE**

Chacune des Parties ne pourra être tenue pour responsable de tout retard ou manquement dû à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

En cas de persistance des effets consécutifs à l'événement constituant un cas de force majeure pendant plus de 15 jours, les Parties conviennent que le présent Contrat pourra être résilié de plein droit sur l'initiative de la Partie la plus diligente par lettre recommandée avec accusé de réception, sans que cela ne porte atteinte aux conditions de paiement des Prestations accomplies.

**ARTICLE 13 : DROIT APPLICABLE & JURIDICTIONS COMPETENTES**

Le présent Contrat est régi par le droit français.

En application des articles L 611-1 et suivants du Code de la consommation, le Client a le droit de recourir gratuitement (sauf éventuels frais d'avocat et d'expertise) à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant au Prestataire. Le Prestataire adhère au service du médiateur dont les coordonnées sont les suivantes :

**CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION.**

**En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM -MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond.**

Après une démarche préalable du Client, écrite et transmise par voie postale au 08 rue des pères 67700 SAVERNE, auprès du Sophrologue hypnothérapeute restée infructueuse, le service du médiateur peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti.

**ARTICLE 14 : PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Tous les documents, textes, enregistrements et autres informations (images, photos) sont la propriété exclusive de Audrey FISCHER E.I.

Toute représentation totale ou partielle de ce site <https://www.pas-a-pas-libre-detre-soi.com/>, des supports et des enregistrements transmis lors des séances en présentiel est soumise à l'autorisation préalable, écrite et expresse de cette dernière. A ce titre, la reproduction et la diffusion sans autorisation préalable de Audrey FISCHER E.I sont interdites conformément aux dispositions de l'article L.122 -4 du code de la propriété intellectuelle.

**Je reconnais avoir été parfaitement informé (e) des Conditions Générales de Vente, des prestations proposées par Audrey FISCHER E.I, Sophrologue et hypnothérapeute, des tarifs proposés à ce jour et qui me seront appliqués, de mon droit à ma possibilité de rétractation dans un délai de 14 jours avant l'exécution de toute prestation sauf pour moi à renoncer expressément à ce délai permettant l'exécution des prestations conformément à ma demande immédiatement ou dans un délai inférieur à 14 jours. En signant ces CGV – Contrat de prestations, document de 9 pages, j'en accepte de manière éclairée tous les termes :**

**Date :**

**Nom :**

**Prénom :**

**Téléphone :**

**Email :**

**Signature revêtue de la mention « Bon pour Accord »**